



**INVESTIR,
C'EST AUSSI AGIR**

91-93 BOULEVARD PASTEUR
CS61595
75015 Paris Cedex 15
T 01 53 15 70 00
WWW.CPR-AM.COM

LCL FUTURE CITIES

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français

**RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023**

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	12
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	21
Informations spécifiques	22
Informations réglementaires	23
Certification du Commissaire aux comptes	29
Comptes annuels	34
Bilan Actif	35
Bilan Passif	36
Hors-Bilan	37
Compte de Résultat	38
Annexes aux comptes annuels	39
Règles et méthodes comptables	40
Evolution de l'Actif net	43
Compléments d'information	44
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	51
Inventaire	52
Annexe(s)	53
Information SFDR	54
Rapport annuel de l'OPC Maître	64

Produit

LCL Future Cities - P

FR0013455011 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de LCL Future Cities, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant dans LCL Future Cities, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Future Cities - T1 EUR - Dist. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP est identique à celui du Compartiment maître à savoir : surperformer les marchés d'actions mondiaux à long terme (au moins 5 ans) en investissant dans des actions internationales qui contribuent à l'urbanisation et au développement durable des villes, tout en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E, S et G - ou, pris ensemble, ESG) dans le processus d'investissement.

Tout comme son Compartiment Maître, la gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique sur laquelle il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, comme son OPC maître, à titre indicatif, l'indice MSCI All Country World (MSCI ACWI) Net Total Return (dividendes nets réinvestis) et, le cas échéant, couvert entre la devise de la classe d'actions et la devise du compartiment, servira a posteriori d'indicateur pour évaluer la performance du Fonds et calculer les commissions de surperformance pour les parts concernées.

Politique d'investissement du fonds maître : La stratégie du Compartiment vise à sélectionner des actions de sociétés impliquées dans toutes les activités liées au développement urbain, y compris l'immobilier et la construction, les biens d'équipement, la production d'énergie et les infrastructures, le transport, la gestion des eaux et des déchets, les télécommunications et la technologie liée aux communications/réseaux/automatisation. La Société de Gestion adopte une approche durable en excluant des sociétés sur la base des critères suivants:

- pire score ESG global ;
- pires notes sur les critères spécifiques E, S et G jugés pertinents pour

l'urbanisation et le développement durable des villes ;

- controverses en matière d'ESG.

La politique d'investissement du compartiment maître relève de la réglementation luxembourgeoise, en particulier concernant les critères extra financiers. Peu de précision étant apportée dans la documentation juridique du compartiment maître quant à la stratégie ISR mise en oeuvre, ainsi qu'au processus interne de notation ESG et des règles d'exclusion établies sur la base de la note obtenue, la société de gestion n'est pas juridiquement tenue de respecter ces contraintes et leur respect ne fera l'objet d'aucun contrôle.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de ses actifs.

Le Compartiment investit au moins 75% de ses actifs dans des actions ou des titres assimilés à des actions de tout pays, sans contrainte de capitalisation. Dans cette proportion de 75% de ses actifs, le Compartiment peut investir dans des actions A chinoises via le Stock Connect pour un maximum de 25% de ses actifs.

Des instruments dérivés seront utilisés à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition et de gestion efficace du portefeuille.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le FCP nourricier promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP nourricier est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL Future Cities.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports

financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 180	€3 210
	Rendement annuel moyen	-88,2%	-20,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 990	€8 370
	Rendement annuel moyen	-20,1%	-3,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 640	€15 020
	Rendement annuel moyen	6,4%	8,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 490	€17 280
	Rendement annuel moyen	34,9%	11,6%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL Future Cities.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après 5 ans*
Coûts totaux	€389	€1 705
Incidence des coûts annuels**	3,9%	2,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,02% avant déduction des coûts et de 8,48% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,93% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	189 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Indice de référence : MSCI World ACWI NR en EUR. Méthode ESMA depuis le 01/01/2022. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de LCL Future Cities conformément au prospectus de LCL Future Cities.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

LCL Future Cities - L

FR0013455029 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de LCL Future Cities, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant dans LCL Future Cities, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Future Cities - T1 EUR - Dist. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP est identique à celui du Compartiment maître à savoir : superperformer les marchés d'actions mondiaux à long terme (au moins 5 ans) en investissant dans des actions internationales qui contribuent à l'urbanisation et au développement durable des villes, tout en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E, S et G - ou, pris ensemble, ESG) dans le processus d'investissement.

Tout comme son Compartiment Maître, la gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique sur laquelle il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, comme son OPC maître, à titre indicatif, l'indice MSCI All Country World (MSCI ACWI) Net Total Return (dividendes nets réinvestis) et, le cas échéant, couvert entre la devise de la classe d'actions et la devise du compartiment, servira a posteriori d'indicateur pour évaluer la performance du Fonds et calculer les commissions de surperformance pour les parts concernées.

Politique d'investissement du fonds maître : La stratégie du Compartiment vise à sélectionner des actions de sociétés impliquées dans toutes les activités liées au développement urbain, y compris l'immobilier et la construction, les biens d'équipement, la production d'énergie et les infrastructures, le transport, la gestion des eaux et des déchets, les télécommunications et la technologie liée aux communications/réseaux/automatisation. La Société de Gestion adopte une approche durable en excluant des sociétés sur la base des critères suivants:

- pire score ESG global ;
- pires notes sur les critères spécifiques E, S et G jugés pertinents pour

l'urbanisation et le développement durable des villes ;

- controverses en matière d'ESG.

La politique d'investissement du compartiment maître relève de la réglementation luxembourgeoise, en particulier concernant les critères extra financiers. Peu de précision étant apportée dans la documentation juridique du compartiment maître quant à la stratégie ISR mise en oeuvre, ainsi qu'au processus interne de notation ESG et des règles d'exclusion établies sur la base de la note obtenue, la société de gestion n'est pas juridiquement tenue de respecter ces contraintes et leur respect ne fera l'objet d'aucun contrôle.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de ses actifs.

Le Compartiment investit au moins 75% de ses actifs actifs dans des actions ou des titres assimilés à des actions de tout pays, sans contrainte de capitalisation. Dans cette proportion de 75% de ses actifs, le Compartiment peut investir dans des actions A chinoises via le Stock Connect pour un maximum de 25% de ses actifs.

Des instruments dérivés seront utilisés à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition et de gestion efficace du portefeuille.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le FCP nourricier promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP nourricier est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL Future Cities.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports

financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 180	€3 200
	Rendement annuel moyen	-88,2%	-20,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 990	€8 370
	Rendement annuel moyen	-20,1%	-3,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 640	€15 020
	Rendement annuel moyen	6,4%	8,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 500	€17 280
	Rendement annuel moyen	35,0%	11,6%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL Future Cities.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après 5 ans*
Coûts totaux	€389	€1 705
Incidence des coûts annuels**	3,9%	2,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,02% avant déduction des coûts et de 8,48% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,93% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	189 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Indice de référence : MSCI World ACWI NR en EUR. Méthode ESMA depuis le 01/01/2022. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de LCL Future Cities conformément au prospectus de LCL Future Cities.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

LCL Future Cities - I

FR0013509833 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de LCL Future Cities, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant dans LCL Future Cities, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Future Cities - T1 EUR - Dist. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP est identique à celui du Compartiment maître à savoir : surpasser les marchés d'actions mondiaux à long terme (au moins 5 ans) en investissant dans des actions internationales qui contribuent à l'urbanisation et au développement durable des villes, tout en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E, S et G - ou, pris ensemble, ESG) dans le processus d'investissement.

Tout comme son Compartiment Maître, la gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique sur laquelle il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, comme son OPC maître, à titre indicatif, l'indice MSCI All Country World (MSCI ACWI) Net Total Return (dividendes nets réinvestis) et, le cas échéant, couvert entre la devise de la classe d'actions et la devise du compartiment, servira a posteriori d'indicateur pour évaluer la performance du Fonds et calculer les commissions de surperformance pour les parts concernées.

Politique d'investissement du fonds maître : La stratégie du Compartiment vise à sélectionner des actions de sociétés impliquées dans toutes les activités liées au développement urbain, y compris l'immobilier et la construction, les biens d'équipement, la production d'énergie et les infrastructures, le transport, la gestion des eaux et des déchets, les télécommunications et la technologie liée aux communications/réseaux/automatisation. La Société de Gestion adopte une approche durable en excluant des sociétés sur la base des critères suivants:

- pire score ESG global ;
- pires notes sur les critères spécifiques E, S et G jugés pertinents pour

l'urbanisation et le développement durable des villes ;

- controverses en matière d'ESG.

La politique d'investissement du compartiment maître relève de la réglementation luxembourgeoise, en particulier concernant les critères extra financiers. Peu de précision étant apportée dans la documentation juridique du compartiment maître quant à la stratégie ISR mise en oeuvre, ainsi qu'au processus interne de notation ESG et des règles d'exclusion établies sur la base de la note obtenue, la société de gestion n'est pas juridiquement tenue de respecter ces contraintes et leur respect ne fera l'objet d'aucun contrôle.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de ses actifs.

Le Compartiment investit au moins 75% de ses actifs dans des actions ou des titres assimilés à des actions de tout pays, sans contrainte de capitalisation. Dans cette proportion de 75% de ses actifs, le Compartiment peut investir dans des actions A chinoises via le Stock Connect pour un maximum de 25% de ses actifs.

Des instruments dérivés seront utilisés à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition et de gestion efficace du portefeuille.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le FCP nourricier promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP nourricier est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL Future Cities.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports

financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 180	€3 210
	Rendement annuel moyen	-88,2%	-20,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 990	€8 370
	Rendement annuel moyen	-20,1%	-3,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 640	€15 020
	Rendement annuel moyen	6,4%	8,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 490	€17 280
	Rendement annuel moyen	34,9%	11,6%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL Future Cities.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après 5 ans*
Coûts totaux	€314	€1 092
Incidence des coûts annuels**	3,2%	1,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,18% avant déduction des coûts et de 8,48% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,16% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	114 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Indice de référence : MSCI World ACWI NR en EUR. Méthode ESMA depuis le 01/01/2022. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de LCL Future Cities conformément au prospectus de LCL Future Cities.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Compte rendu d'activité

Août 2022

Le marché a changé d'humeur mi-août ! Porté par des publications de qualité et des espoirs de moindre durcissement des banques centrales, le marché a acté un peu vite, que le plus dur était derrière nous. Cet état de fait aura duré un peu plus d'un mois avant que le dur retour à la réalité s'opère et que Powell nous rappelle que l'urgence de la situation impose la poursuite d'un resserrement monétaire long et douloureux. Même si les économistes et les opérateurs de marché avaient anticipé qu'à Jackson Hole, les banquiers centraux allaient revenir aux fondamentaux (en rappelant que leur responsabilité première était d'assurer la stabilité des prix), les propos tenus par le président de la Fed ont inquiété encore un peu plus les investisseurs. Son constat a fait l'unanimité (à l'exception du Japon) : en agissant de concert, les banques centrales espèrent se montrer plus efficaces. On notera également que des membres de la BCE ont appelé à une hausse des taux d'intérêt significative en septembre, face à une inflation toujours élevée : « des sacrifices devront être réalisés ! ». On comprend bien que les banques centrales jouent la crédibilité de leur mandat, dans un contexte d'augmentation sans fin des prix du gaz et de l'électricité. Le message a, semble-t-il, été entendu. L'impact s'est en partie fait en amont du sommet des banquiers centraux mais l'onde de choc s'est poursuivie les jours suivants. Par ailleurs, les nouvelles en provenance de la Chine, tant d'un point de vue géopolitique qu'économique ont continué d'inquiéter les opérateurs. Les provocations envers Taïwan se sont multipliées et de nouvelles mesures de confinement ont été mises en place. Sur le mois, les marchés d'actions ont significativement baissé, alors que de leur côté, les taux se sont vivement tendus, s'accompagnant d'une accentuation de l'inversion des courbes. Côté devises, le dollar américain a poursuivi son ascension, pour revenir à un plus haut depuis 2002 contre les principales grandes devises, et à parité contre euro. Dans ce contexte, tous les secteurs liés à l'urbanisation durable se sont inscrits en baisse. Si les services publics et les télécommunications se montrés plus défensifs, les valeurs technologiques et immobilières ont accentué la baisse des marchés. De leur côté, les valeurs industrielles, de matériaux et de consommation durable ont évolué relativement en ligne. Future Cities s'est inscrit en baisse sensible en juillet, contre performant par la même son indice de référence. Seuls, les matériaux (Albemarle, SQM) ont contribué positivement à la performance. A l'inverse, les principaux détracteurs ont été l'immobilier (Vonovia), les valeurs industrielles (Owens Corning, Schneider, Alstom, Saint Gobain), technologiques (Marvell, NXP), de consommation durable (BMW, Amazon), et de services publics (Veolia, SSE). L'absence d'exposition aux valeurs financières et du secteur de l'énergie a été aussi pénalisante. Concernant la gestion du portefeuille, les principaux renforcements ont concerné Veolia Environnement, Siemens Energy et Enel. A l'inverse, Constellation Energy a été vendu. Par ailleurs, les principaux allègements ont concerné Toyota, Apple, et des profits ont été pris au sein des valeurs « clean tech » Sunnova, Enphase et Bloom Energy.

Septembre 2022

Les choses sont allées de mal en pis en septembre. On peut citer entre-autres une inflation qui dépasse les attentes, un risque de stagflation prolongée, des révisions en baisse à venir, une montée du populisme en Europe. ! ». En bref, un environnement de marché très anxiogène. Dans ce contexte, les marchés globaux ont fortement baissé, avec une chute de près de 10% (\$) pour le MSCI ACWI, accompagné d'une forte volatilité. L'évolution des taux et des devises a été particulièrement forte en septembre, et explique en partie les évolutions boursières observées. On notera que les taux 10 ans ont gagné 64bps aux US, 129bps au UK et 56bps en Allemagne. La trajectoire sur le 2 ans est à peu près identique. Au niveau des devises, on signalera la chute de la livre sterling versus l'euro (-1.5%) et le dollar (-4%). A ce newsflow anxiogène sur les perspectives économiques, sur les taux, s'ajoute celui des nombreux profits warnings s'expliquant par la baisse des volumes, la hausse des coûts, les goulots d'étranglement. Pour autant, les attentes de bpa pour 2022 ont été révisées de nouveau à la hausse alors que celles sur 2023 ont été légèrement réduites. Dans ce contexte, tous les secteurs liés à l'urbanisation durable se sont inscrits en baisse, accentuant pour la plupart d'entre eux la tendance des marchés globaux. Seuls, les secteurs des télécommunications, et dans une moindre mesure des matériaux se sont montrés plus résistants ; A l'inverse, les secteurs de l'immobilier et des services publics, plus sensibles à la remontée des taux, et de l'IT à l'évolution des taux réels, ont le plus souffert. Quant aux valeurs industrielles et de consommation, elles se sont inscrites en milieu de tableau. Future Cities s'est inscrit en baisse sensible en septembre, accentuant légèrement celle de son indice de référence. L'allocation explique une large part de cette contreperformance, alors que la sélection de valeurs a été globalement positive. Les meilleurs contributeurs à la performance ont été les services publics (Engie), les valeurs technologiques (STMicroelectronics, Autodesk), les télécommunications (Deutsche Telekom) et les matériaux (Lundin Mining, Albemarle). A l'inverse, les détracteurs à la performance ont été les valeurs

immobilières (Vonovia, Segro, American Tower, Prologis), industrielles (Siemens Energy, Alstom) ? Par ailleurs, l'absence d'exposition de l'univers à la santé, aux financières et aux valeurs de consommation non cycliques a pesé sur la performance. Concernant la gestion du portefeuille, deux nouvelles valeurs ont été intégrées, Orsted, leader dans la génération d'énergie éolienne off-shore, et Plug Power, société présente sur la chaîne de valeurs de l'hydrogène au travers des électrolyseurs et piles à combustible. Par ailleurs, les principaux renforcements ont concerné ASML Holdings et Siemens Energy. A l'inverse, deux valeurs sont sorties du portefeuille, ITM Power, fabricant d'électrolyseurs, et Ballard Power fabricant de piles à combustible. Par ailleurs, les principaux allègements ont concerné SSE Plc, Applied Materials, Apple, et SQM.

Octobre 2022

Rebond des marchés globaux après la chute du mois dernier, mais ne parvenant pas pour autant à effacer la baisse enregistrée en septembre. Pourtant, les hauts niveaux d'inflation continuent de pousser les banques centrales à monter les taux, malgré des conditions de croissance qui se détériorent. Le FMI a d'ailleurs revu à la baisse ses prévisions pour 2023. Il prévoit que la croissance mondiale ralentira à 2,7% en 2023, contre 3,2% en 2022 (0,2 point de pourcentage de moins que les prévisions de juillet). Aux US, les chiffres d'inflation de septembre et la résilience du marché de l'emploi confirment la position « hawkish » de la FED. Si en septembre, l'inflation US a ralenti mais moins que prévu (8,2%), la plus grande surprise vient de l'inflation sous-jacente, qui a augmenté de 6,6% y/y contre 6,3% le mois précédent. De plus le rapport sur l'emploi de septembre a été robuste avec 263K NFP (consensus : 255K). L'élément le plus surprenant fut la baisse du taux de chômage : 3,5% contre un consensus de 3,7%. En Europe, sans surprise la BCE a décidé de monter ses taux directeurs une nouvelle fois de 75bps, le taux de dépôt, le taux de refinancement et le taux marginal passant respectivement à 1,5%, 2,0% et 2,25%. Côté politique, Giorgia Meloni est devenue première ministre de l'Italie et s'est montrée prudente lors de ses premiers discours sur la position de l'Italie dans l'UE et la politique budgétaire. Une première approche qui a pour le moment rassuré les marchés. Au UK, la première ministre britannique Liz Truss a démissionné après la crise politique déclenchée par l'annonce de son plan de relance qui a forcé la BoE à intervenir avec un programme de rachats de bons du Trésor pour calmer la situation. Le Parti conservateur a élu un nouveau premier ministre, Rishi Sunak, dont la priorité est de rétablir « la stabilité économique et la confiance » au sein du pays. La commission européenne a également dévoilé de nouvelles mesures pour limiter les prix et assurer l'approvisionnement énergétique. Elle propose notamment des achats communs de gaz entre Etats membres afin de négocier les meilleurs prix. Également, un mécanisme de correction des prix du gaz avec un plafond temporaire, flexible et dynamique à partir duquel les transactions seraient impossibles devrait être mis en place jusqu'à la définition d'un nouvel indice, autre que le TTF dorénavant obsolète. Enfin en Chine, l'élément majeur de ce mois d'octobre fut le 20ème Congrès national du Parti communiste chinois. Sans surprise, le Président Xi Jinping a été reconduit pour 5 ans de plus jusqu'en 2027. Les 7 membres du Comité ont également été dévoilés. Les 4 nouveaux étant des proches de Xi Jinping, il renforce encore une fois sa position au sein du parti. Du côté de l'activité, la croissance du PIB s'est accélérée et les données de production sont également ressorties en hausse. Toutefois, la consommation et confiance des industriels (indice PMI) se sont avérées plus faibles qu'attendue. Dans ce contexte, et à l'exception notable des secteurs des télécommunications et de consommation durable qui ont terminé le mois en baisse modérée de 0.5%/1% (\$), tous les autres secteurs liés à l'urbanisation durable se sont inscrits en hausse. Les meilleures performances ont été enregistrées par les valeurs industrielles, rebondissant de près de 10% (\$) et technologiques en hausse de presque 7% (\$). Les services publics et les valeurs immobilières ont terminé le mois sur une hausse de 2% (\$). Future Cities s'est inscrit en hausse sensible en octobre, mais moindre que celle de son indice de référence. L'allocation explique une large part de cette contreperformance, alors que la sélection de valeurs a été globalement positive. Les meilleurs contributeurs à la performance ont été la consommation discrétionnaire, et en particulier l'automobile (Stellantis, BMW, Toyota). La sous exposition de l'hôtellerie a été aussi bénéfique. Les services de télécommunications, avec la sur exposition des opérateurs télécoms et la sous exposition des médias interactifs a été aussi bénéfique. A l'inverse, les principaux détracteurs à la performance ont été les valeurs technologiques, et en particulier les semi-conducteurs (TSMC, Marvell) et la cyber-sécurité (CrowdStrike), ainsi que le secteur de l'immobilier (Capitaland). Par ailleurs, l'absence d'exposition aux secteurs de l'énergie, des financières et de la santé a été aussi pénalisante. Concernant la gestion du portefeuille, les principaux renforcements ont concerné Marvell et STMicroelectronics au sein des semi-conducteurs, IBM dans les services informatiques, Orsted et Enel au sein des utilities, Schneider et Johnson Controls au sein des industrielles, Vinci dans les infrastructures routières et aéroportuaires, Prologis et Equinix au sein du secteur immobilier. A l'inverse, trois valeurs sont sorties du portefeuille : Saint Gobain, très exposé à un risque de récession en Europe, Whitbread à celui d'une crise en Grande Bretagne et Applied Materials, équipementier semi-conducteurs dont les perspectives s'assombrissent.

OPCVM LCL Future Cities

Par ailleurs, les principaux allègements ont concerné Apple, Amazon au sein des grandes valeurs technologiques américaines et Albemarle, producteur de lithium.

Novembre 2022

Progression de nouveau significative des marchés globaux en novembre, après le fort rebond déjà observé en octobre. Les chiffres d'inflation tant aux US qu'en Europe ont surpris à la baisse. Le discours jugé plus « dovish » de la Fed après avoir de nouveau remonté ses taux directeurs de 75pb, supérieure), entraînant un repli des taux 10 ans US et Allemand de respectivement 45 pb et 20 pb, ont entraîné une des indicateurs de risque, volatilité, spreads corporates, et ont par la même soutenu la tendance. Dans ce contexte, tous les secteurs liés à l'urbanisation durable se sont inscrit en hausse. Les meilleures performances ont été enregistrées par les valeurs industrielles, et les matériaux, progressant de plus de 10% (\$), suivis par les services publics bénéficiant de la détente des taux. Bien qu'en hausse sensible également, les secteurs de l'immobilier, de la consommation durable et des valeurs technologiques ont affiché des performances légèrement inférieures à celle des actions globales. Future Cities s'est inscrit en hausse sensible en novembre, surperformant son indice de référence. La sélection de valeurs explique une large part de cette surperformance, mais l'allocation a aussi contribué positivement. Les meilleurs contributeurs à la performance ont été les valeurs industrielles (Siemens Energy, Alstom, Johnson Controls), les services publics (Enel, Sunnova, Engie), l'immobilier (Equinix, Capitaland) et les valeurs technologiques (TSMC, NXP Semiconducteurs, Marvell, STMicroelectronics et ASML Holdings). L'absence d'exposition aux secteurs de la santé et de l'énergie a été aussi bénéfique. A l'inverse, les principaux détracteurs ont été les services de télécommunication (Vodafone), les matériaux (CRH, Albemarle), et la consommation discrétionnaire (Amazon). L'absence d'exposition aux valeurs financières a été aussi pénalisante. Concernant la gestion du portefeuille, une nouvelle valeur a été intégrée : T-Mobile, filiale US de Deutsche Telekom qui a été allégé en contrepartie. Par ailleurs, les principaux renforcements ont concerné American Tower, Waste Management, et Nextera Energy. A l'inverse, Chargepoint Holdings est sorti du portefeuille. AT&T, au sein des services de télécommunication a été allégé.

Décembre 2022

Recul significatif des marchés globaux en décembre, après le fort rebond observé durant les deux mois précédents. Le rappel à l'ordre des banques centrales soulignant que la proximité d'un taux pivot était loin d'être acquis a entraîné une remontée brutale des taux d'intérêt, et a douché par la même l'espoir des investisseurs. Dans ce contexte, à l'exception des services publics qui ont terminé le mois à l'équilibre, tous les secteurs liés à l'urbanisation durable se sont inscrit en baisse. Alors que les matériaux et les valeurs industrielles se sont montrés plus résistants, les valeurs technologiques et de consommation durable ont enregistré les pires performances. Les secteurs des télécommunications et de l'immobilier ont aussi significativement reculé en décembre, mais plus en ligne avec les marchés globaux. Future Cities s'est inscrit en baisse sensible en décembre, accentuant celle de son indice de référence. Les meilleurs contributeurs à la performance ont été les valeurs immobilières (Gecina, Capitaland), de consommation discrétionnaire au travers de l'hôtellerie (Booking, Intercontinental), de la distribution spécialisée (Home Depot), et de l'automobile (BMW et l'absence d'exposition à Tesla), et des télécommunication (Verizon, KPN). A l'inverse, les principaux détracteurs ont été les valeurs technologiques (Marvell, Accenture), les matériaux, et notamment les producteurs de lithium (Albemarle, SQM), et les valeurs industrielles (Plug Power, Alstom). L'absence d'exposition aux secteurs de la santé, aux valeurs financières et de consommation non cyclique a été aussi pénalisante. Concernant la gestion du portefeuille, une nouvelle valeur a été intégrée : Saint Gobain dont la valorisation est revenue à un niveau très attractif. Par ailleurs, les principaux renforcements ont concerné Marvell Technology, Albemarle, SQM et Plug Power. A l'inverse, Siemens Energy a été allégé après un très net rebond et dans l'attente d'une augmentation de capital. Vodafone, dont les résultats ont déçu a été aussi réduit et des profits ont été pris sur CRH.

Janvier 2023

Après une année 2022 qui a été marquée par un tour de vis sans précédent de la part des banques centrales, ayant provoqué une forte destruction de valeur sur les actifs financiers (c'est la 1ère fois dans l'histoire que le S&P et les bons du Trésor à 10 ans US sont en baisse de plus de 10% sur une année calendaire), les investisseurs ont profité d'un début d'année en fanfare (l'un des meilleurs mois de janvier de l'histoire). La baisse plus prononcée que prévu de l'inflation en décembre (9.2% vs 9.5% est) et le ralentissement du rythme des salaires à 4.6% (en annualisé) ont renforcé les espoirs d'un moindre durcissement monétaire. La thématique de la réouverture de la Chine a été l'autre facteur déterminant qui a contribué au sentiment positif sur le cycle économique pour 2023. Dans ce contexte, les rachats de shorts pour les stratégies systématiques

se sont poursuivis sur les marchés actions et ont été agressifs. Les gérants, quant à eux, se sont montrés plus timorés, restant à l'écart de ce fort rebond. Dans ce contexte, à l'exception des services publics qui ont terminé le mois à l'équilibre, tous les secteurs liés à l'urbanisation durable se sont inscrit en hausse. Les meilleures performances ont été enregistrées par les secteurs de la consommation durable et des télécommunications qui avaient particulièrement souffert en 2022. Les secteurs des valeurs technologiques et de l'immobilier, également fortement pénalisés l'année dernière, ainsi que les matériaux se sont aussi distingués en janvier, surperformant largement les marchés globaux. En revanche, les valeurs industrielles, bien qu'en hausse en absolu, ont contreperformé les actions globales. Future Cities s'est inscrit en hausse sensible en janvier, surperformant nettement son indice de référence. Les meilleurs contributeurs à la performance ont été les valeurs industrielles (Alstom, Schneider, Vinci, Owens Corning, Plug Power), les matériaux (Albemarle, Lundin Mining, SQM), les valeurs immobilières (Vonovia, Equinix, Gecina) et technologiques (STMicroelectronics, TSMC, Marvell, NXP Semiconductors, ASML). L'absence d'exposition aux valeurs pharmaceutiques, de consommation non cycliques, et de l'énergie a aussi contribué à la performance. A l'inverse, les principaux détracteurs ont été les services publics (Nextera Energy, ENGIE) et les services de télécommunication (Verizon, KPN). Concernant la gestion du portefeuille, trois nouvelles valeurs ont été intégrées : Advanced Micro Devices au sein des semi-conducteurs, Digital Realty Trust, gérant des data-centers, face à un allègement d'Equinix, et Verbund, générateur d'électricité autrichien. Par ailleurs, les principaux renforcements ont concerné Apple, CrowdStrike, Marvell Technology, et TSMC. A l'inverse, trois valeurs sont sorties du portefeuille, Autodesk et IBM au sein des softwares et Siemens Energy au sein des valeurs industrielles. Par ailleurs, les principaux allègements ont concerné Amazon, Nextera Energy et Enel.

Février 2023

L'année 2023 avait démarré en trombe, alimentée par un scénario « Goldilocks » face à une détente de l'inflation, au maintien de la croissance économique et à l'espoir d'un revirement monétaire. Du côté des banques centrales, le message semblait plus constructif début février à l'image des perspectives d'inflation « plus équilibrées » citées par la BCE et au « processus de désinflation qui a débuté » selon Powell. Ainsi, si le souvenir de « l'inflation transitoire » alimente le scepticisme du marché, les données brutes semblent maintenant guider les prises de décision des investisseurs. Alors que les données sur l'activité économique et la consommation continuent de tenir des deux côtés de l'Atlantique, les chiffres d'inflation ressortent quant à eux plus élevés. Au final, les marchés ont rendu une partie de la performance positive enregistrée en janvier. Dans ce contexte, et à l'exception des valeurs industrielles et technologiques qui terminent le mois juste à l'équilibre, tous les secteurs liés à l'urbanisation durable se sont inscrit en baisse, et amplifiant celle des marchés globaux. Les secteurs de l'immobilier et des services publics ont souffert particulièrement alors que les taux se sont tendus significativement en février. Future Cities s'est inscrit en baisse en février, amortissant cependant la baisse des marchés. Cette surperformance a reposé à la fois sur un effet allocation que sélection. Les meilleurs contributeurs à la performance ont été les services publics (Engie, Veolia, Verbund, SSE, Orsted), les valeurs industrielles (Eaton, Vinci, St Gobain, Otis, Schneider), la consommation discrétionnaire (Stellantis, Booking, BMW), les services de télécommunication (Deutsche Telekom, KPN), les valeurs technologiques (CrowdStrike, STMicroelectronics, Marvell, AMD). A l'inverse, les principaux détracteurs ont été les valeurs immobilières (American Tower) et les matériaux (Lundin Mining, Albemarle, SQM). Concernant la gestion du portefeuille, Microsoft dont les perspectives dans l'intelligence artificielle sont prometteuses, a été renforcé. A l'inverse, Nokia au sein des équipementiers télécoms a été allégé.

Mars 2023

Le marché ne nous laissera aucun répit ! Après la crise du Covid, les impacts liés aux difficultés des chaînes d'approvisionnement, la peur d'une inflation hors de contrôle, le marché s'est inquiété du risque bancaire. Un sell-off se produit sur les banques, poussant la Fed à intervenir de manière à éviter un effet domino après Silvergate, SVB et Signature Bank. Celle-ci met en place un nouveau programme de financement des banques appelé "Bank Term Funding Program", conçu pour éviter que les banques aient à matérialiser des pertes en étant contraintes de vendre des obligations. Ce fut ensuite le tour de Crédit Suisse d'être attaquée : la BNS et la Finma publieront un communiqué commun pour la soutenir et déclarer que les liquidités nécessaires seront disponibles en cas de besoin. En vain. Le marché panique et UBS est contrainte de racheter CS. Enfin, fin mars, le CDS de DBK est attaqué et le titre perd 10% en intra-day. Dans ce contexte, les marchés ont accusé le coup mais sont demeurés incroyablement résistants, malgré des mouvements très violents des indices de volatilité. Pour autant, dans ce contexte, et à l'exception de l'immobilier, les secteurs liés à l'urbanisation durable se sont tous inscrits en hausse. Les meilleures performances ont été enregistrées par les valeurs technologiques, les services de télécommunication et les services publics. En revanche, le secteur de l'immobilier a poursuivi son recul, affichant la pire performance du mois. Quant aux valeurs industrielles, de

OPCVM LCL Future Cities

matériaux et de consommation discrétionnaire, elles ont évolué au mieux en ligne avec les marchés globaux. Future Cities s'est inscrit en hausse en mars, mais moindre cependant que celle de son indice de référence. Les meilleurs contributeurs à la performance ont été les valeurs technologiques (AMD, Microsoft, TSMC). L'absence d'exposition aux valeurs financières a été aussi bénéfique. A l'inverse, les principaux détracteurs à la performance ont été les valeurs industrielles (Alstom, Plug Power, Vinci, Saint Gobain), immobilières (Vonovia, Gecina), des services de télécommunication (KPN, Verizon) et de services publics (Sunnova, Verbund, Orsted). Concernant la gestion du portefeuille, plusieurs arbitrages ont été réalisés. EDP et Iberdrola au sein des services publics au détriment de Orsted et Verbund qui ont été vendus. Micron Technology dans les semi-conducteurs a été intégré face à une vente de NXP Semiconductors. Par ailleurs, Marvell Technology et TSMC ont été aussi renforcés. Orange, dans les services de télécommunication a été également intégré, et T-Mobile renforcé face à un allègement de KPN et Deutsche Telekom. Trois valeurs liées à la transition énergétique, Bloom Energy, Plug Power et Sunnova Energy ont été vendues ainsi que Digital Realty Trust dans l'immobilier face à un renforcement d'Equinix.

Avril 2023

Après un début d'année plutôt agité, les marchés ont été plus calmes en avril. Les investisseurs ont adopté une approche positive avec le sentiment que la croissance US ralentissait progressivement mais que les consommateurs disposaient toujours d'une épargne conséquente et d'une amélioration des salaires réels. Par ailleurs, la Chine a accéléré avec une impulsion des crédits en hausse. Enfin, l'Europe a continué de publier des chiffres économiques légèrement au-dessus des attentes. Tous ces éléments ont contribué à soutenir le marché. A ce stade, les investisseurs semblent faire fi des conséquences liées au ralentissement du crédit (et de la hausse des taux) et ne s'inquiètent pas non plus d'éventuelles baisses des bénéfices attendus. Les craintes d'une récession semblent à nouveau être reportées à plus tard. Dans ce contexte, les performances des secteurs liés à l'urbanisation durable n'ont pas affiché de grands écarts. Les services publics, et les services de télécommunication ont enregistré les meilleurs scores. En revanche, les valeurs technologiques et de consommation durable se sont inscrites en bas de tableau. Quant aux valeurs immobilières et industrielles, leur performance a été proche de celle des marchés globaux. Future Cities s'est inscrit en légère hausse en avril, mais moindre cependant que celle de son indice de référence. Les meilleurs contributeurs à la performance ont été les services publics (Engie, Enel), l'immobilier (Vonovia, Segro, Capitaland), la consommation discrétionnaire, en raison notamment de l'absence d'exposition à Tesla, et les valeurs industrielles (Vinci, Owens Corning). A l'inverse, les principaux détracteurs à la performance ont été les valeurs technologiques, notamment les semi-conducteurs (STMicroelectronics, TSMC, Marvell, AMD), et les matériaux, dont les producteurs de lithium (Albemarle, SQM), et les matériaux de construction (CRH). L'absence d'exposition à la pharmacie, aux valeurs financières de consommation non cyclique et à l'énergie a été aussi pénalisante. Concernant la gestion du portefeuille, deux valeurs sont sorties du portefeuille, Stanley Black & Decker au sein des valeurs industrielles et Enphase Energy au sein des clean tech. Les principaux renforcements ont concerné Saint Gobain, au sein des matériaux de construction, Amazon dans la distribution digitale, Orange et T-Mobile au sein des télécommunication, ASML dans les équipementiers semi-conducteurs et Iberdrola au sein des utilities. A l'inverse, les principaux allègements ont concerné STMicroelectronics au sein des semi-conducteurs, Stellantis dans l'automobile et Johnson Controls au sein des valeurs industrielles.

Mai 2023

Les marchés globaux ont été relativement calmes en mai avec très peu de volatilité (80% des variations ont été < 1% et 70% ont été < 0.5%). Clairement, la thématique omni-présente de l'IA n'aura été d'aucun secours. Par ailleurs, bien que la Chine reste en territoire positif, les derniers chiffres ont fait chuté l'indice en mai. Les récents PMI sont venus confirmer que la reprise économique n'était pas aussi solide qu'espéré. Malgré ce contexte de ralentissement économique, la Fed a relevé ses taux de 25 pb supplémentaires le 3 mai. L'autre thématique qui a été omni-présente en mai a concerné les négociations autour du plafond de la dette. Comme à chaque fois, elles ont été viriles mais un compromis a été trouvé in-extremis. Dans ce contexte, les performances des secteurs liés à l'urbanisation durable ont affiché des performances contrastées. Deux secteurs seulement se sont inscrits en hausse absolue en mai, celui des valeurs technologiques tirés notamment par la thématique de l'intelligence artificielle et les services de télécommunication. Alors que la consommation discrétionnaire a évolué en ligne avec le marché, les autres secteurs liés à l'urbanisation que sont les valeurs industrielles, l'immobilier, les services publics et les matériaux ont tous reculé, sous-performant par ailleurs les actions globales. Future Cities s'est inscrit en hausse en mai, surperformant son indice de référence. L'allocation et la sélection de valeurs ont contribué à la surperformance. Les meilleurs contributeurs ont été les valeurs technologiques, particulier les semi-conducteurs (Marvell, AMD, TSMC, ASML) et la cyber-sécurité (CrowdStrike), les valeurs industrielles (Alstom, Schneider, Eaton) et les matériaux

OPCVM LCL Future Cities

(CRH, Albemarle). L'absence d'exposition aux secteurs de la consommation non cyclique, de l'énergie et des financières a été aussi bénéfique. A l'inverse, les principaux détracteurs ont été les services de télécommunication (AT&T, Orange), et l'absence d'exposition à Alphabet, l'immobilier (Capitaland, American Tower), et les services publics (EDP). Concernant la gestion du portefeuille, une valeur est sortie du portefeuille, Verizon, au sein des services de télécommunication en l'absence de catalyseur positif. Par ailleurs, des profits ont été pris sur Marvell Technology et Booking dans l'hôtellerie. A l'inverse, les principaux renforcements ont concerné Amazon et Apple au sein des méga-caps, STMicroelectronics dans les semi-conducteurs, T-Mobile et Orange dans les services de télécommunication et Microsoft dans les services informatiques.

Juin 2023

Le mois dernier a été marqué par un positionnement très agressif des banques centrales, poussant les marchés à réajuster à la hausse leurs anticipations de hausse des taux. Pour autant, les marchés globaux se sont inscrits en hausse sensible. Aux Etats-Unis, si la Fed a fait le choix largement anticipé d'une pause dans son cycle de relèvement des taux d'intérêt, elle a dans le même temps indiqué la perspective d'un nouveau resserrement dès le mois de juillet. La révision à la hausse de ses projections de croissance et d'inflation suggère possiblement deux nouvelles hausses de +25bps avant la fin de l'année 2023. Du côté de la BCE, elle a procédé comme attendu à une nouvelle hausse +25bps des principaux taux d'intérêt. Seule divergence dans ce panorama, la banque centrale de Chine qui a baissé de 10 bps la facilité de prêt à 1 an dans un contexte de reprise économique jugée peu dynamique au regard des attentes. Du côté des données économiques, aux Etats-Unis, le ralentissement de l'inflation s'est poursuivi en mai, à 4% en rythme annuel vs. 4.9% précédemment. Dans le même temps, les chiffres d'activité ont surpris à la hausse. En zone Euro, si la décélération de l'inflation s'est aussi poursuivie à 5.5% en rythme annuel en juin vs. 6.1% en mai, les chiffres d'activité ont surpris à la baisse. En Chine, la faiblesse de la reprise se retrouve dans des chiffres d'inflation en mai toujours atone à +0.2% en rythme annuel ainsi que dans les enquêtes PMI manufacturier en zone de contraction pour le troisième mois consécutif. Dans ce contexte, les performances des secteurs liés à l'urbanisation durable ont tous affiché des performances positives. Les meilleures performances ont été enregistrées par les valeurs de consommation durable, industrielles et appartenant au secteur des matériaux. Les valeurs technologiques ont enregistré des performances proches de celles des actions globales. Quant aux services publics, aux services de télécommunication et à l'immobilier, leur performance, bien que positives, s'est affichée en retrait par rapport au marché. Future Cities s'est inscrit en hausse en juin, en léger retrait par rapport à son indice de référence. Les meilleurs contributeurs à la performance ont été les matériaux (CRH, Albemarle) et les valeurs industrielles (Owens Corning, Eaton). A l'inverse, les principaux détracteurs à la performance ont été les valeurs technologiques (AMD, CrowdStrike, Accenture), les valeurs immobilières (Segro), les services de télécommunication (Orange, Deutsche Telekom), et les services publics (SSE). Concernant la gestion du portefeuille, deux valeurs sont sorties du portefeuille : Micron Technology au sein des semi-conducteurs, face à un renforcement de STMicroelectronics et AT&T dans les services de télécommunication face à un renforcement de Deutsche Telekom, KPN et T-Mobile. Microsoft, Amazon et CrowdStrike dans la cyber-sécurité ont été aussi renforcés.

Juillet 2023

Les marchés globaux ont poursuivi leur mouvement haussier en juillet. La Réserve Fédérale (Fed) a de nouveau augmenté ses taux d'intérêt de +25bps à 5.25%-5.50%, un plus haut depuis 22 ans. Il s'agit de la 11ème augmentation depuis mars 2022. Mais la forte décrue de l'inflation sous-jacente en juin (une baisse de l'inflation sous-jacente d'un demi-point n'a été observé que 2 fois en 40 ans) semble avoir marqué les esprits dans le FOMC, et a conduit Jerome Powell à évoquer les baisses de taux directeurs une fois que l'inflation se stabilisera à 2%, sans toutefois exclure une nouvelle hausse des taux lors de la prochaine réunion de la banque centrale. En parallèle, outre-Atlantique, la Banque Centrale Européenne (BCE) a relevé aussi ses taux de +25bps pour la 9ème fois consécutive. Le taux directeur est désormais à +3,75%, le plus élevé depuis 2001 et depuis la création de la BCE. Une inflexion est néanmoins à noter car Christine Lagarde semble ouvrir la porte à une pause en septembre. Dans ce contexte, les performances des secteurs liés à l'urbanisation durable ont tous affiché des performances positives. Les meilleures performances ont été enregistrées par les matériaux et les valeurs de consommation durable. En revanche, les valeurs industrielles, technologiques, et surtout immobilières et de services publics sont restées en retrait du marché. Future Cities s'est inscrit en hausse en juin, mais en léger retrait par rapport à son indice de référence. Les meilleurs contributeurs à la performance ont été la consommation durable (Stellantis, Booking), l'immobilier (Vonovia) et les matériaux (Lundin Mining, CRH). L'absence d'exposition au secteur pharmaceutique et de consommation non cyclique a été aussi bénéfique. A l'inverse, les principaux détracteurs à la performance ont été les services publics

OPCVM LCL Future Cities

(Engie, SSE), les services communication (Orange, T-Mobile), les valeurs industrielles (Waste Management, Schneider) et les valeurs technologiques (TSMC, ASML). Concernant la gestion du portefeuille, les principaux renforcements ont concerné TSMS, au sein des semi-conducteurs, Albemarle, producteur de lithium et Engie au sein des utilities. A l'inverse, les principaux allègements ont concerné STMicroelectronics au sein des semi-conducteurs, Owens Corning, Daikin Industries et Eaton au sein des valeurs industrielles.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille LCL Future Cities s'établit à :

- Part LCL Future Cities - L en devise EUR : 3,68%.
- Part LCL Future Cities - P en devise EUR : 3,67%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR INVEST - FUTURE CITIES - T1 EUR DIS	2 990 644,25	2 482 993,98

OPCVM LCL Future Cities

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/07/2023
Part LCL Future Cities L	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part LCL Future Cities Part P	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable.

(2) par rapport à l'actif net moyen.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Changements intervenus au cours de la période :

Depuis le **07 octobre 2022**, les modifications suivantes ont été apportées sur la documentation juridique de votre FCP en sa qualité d'**OPC nourriciers de la SICAV CPR Invest** impactée identiquement sur la modification suivante :

- **Insertion des mentions relatives aux limites de l'approche « Best-in-Class » de la politique d'investissement** à des fins d'alignement avec la doctrine de l'Autorité des Marchés Financiers DOC-2020-03 et par souci de transparence vis-à-vis des investisseurs :

« L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le FCP applique les exclusions mentionnées ci-dessus. »

Depuis le **1^{er} janvier 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Reclassification des OPC de CPR Asset Management sujets à l'Article 9 du Règlement SFDR en article 8 :**

CPR Asset Management a décidé de reclassifier les OPC sujets à l'Article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») en OPC sujets à l'Article 8 du Règlement SFDR.

Cette reclassification fait suite aux publications européennes quant à l'interprétation réglementaire stricte de l'article 9 du Règlement SFDR.

Aussi, votre FCP est classé article 8 du Règlement SFDR (et non plus article 9 du Règlement SFDR)

- **Insertion dans le prospectus de votre FCP des informations précontractuelles (PCD) conformément à SFDR niveau II :**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le Règlement SFDR (« SFDR Niveau II ») définissant les normes techniques de réglementation (RTS) à utiliser par les acteurs des marchés financiers et les produits financiers lors de la publication d'informations liées au développement durable en vertu du Règlement SFDR a été adopté et publié le 25 juillet 2022 au Journal officiel de l'UE et est applicable depuis le 01/01/2023.

Ainsi et afin de se conformer à SFDR Niveau II, il a été ajouté au prospectus de votre FCP une nouvelle annexe intégrant les informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales (PCD) qui détaille le contenu des informations requises en vertu du Règlement SFDR et du règlement taxonomie (Article 8 du Règlement SFDR).

Informations spécifiques

OPC nourricier

En tant qu'OPC nourricier, le Fonds est investi en actions de l'OPC maître CPR Invest - Future Cities et en liquidités conformément à la réglementation en vigueur.

Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC « CPR Invest - Future Cities - T1 EUR - Dist ».

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,92% TTC, dont 1,50% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,42% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part LCL Future Cities L.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,92% TTC, dont 1,50% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,42% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part LCL Future Cities Part P.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information,

3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPCVM ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :

L'Engagement.

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

OPCVM LCL Future Cities

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

LCL FUTURE CITIES

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2023

Aux porteurs de parts du FCP LCL FUTURE CITIES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LCL Futur Cities constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 4 décembre 2023.

Paris La Défense, le 4 décembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS



Jean-Marc LECAT

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	29/07/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	24 792 922,35	23 346 983,17
OPC MAÎTRE	24 792 922,35	23 346 983,17
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS	45,11	
Liquidités	45,11	
TOTAL DE L'ACTIF	24 792 967,46	23 346 983,17

Bilan Passif au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	29/07/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	24 774 959,66	23 196 173,91
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	657,00	3 084,54
Résultat de l'exercice (a,b)	-14 419,01	93 675,10
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	24 761 197,65	23 292 933,55
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	31 769,81	28 599,19
Opérations de change à terme de devises		
Autres	31 769,81	28 599,19
COMPTES FINANCIERS		25 450,43
Concours bancaires courants		25 450,43
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	24 792 967,46	23 346 983,17

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	29/07/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	29/07/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	61,47	
Produits sur actions et valeurs assimilées	322 751,09	
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		274 484,93
TOTAL (1)	322 812,56	274 484,93
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	42,25	35,15
Autres charges financières		
TOTAL (2)	42,25	35,15
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	322 770,31	274 449,78
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	336 321,73	179 235,67
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-13 551,42	95 214,11
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-867,59	-1 539,01
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-14 419,01	93 675,10

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013455029 - Part LCL Future Cities L : Taux de frais maximum de 1,50%

FR0013455011 - Part LCL Future Cities Part P : Taux de frais maximum de 1,50%.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 907,00 euros TTC, ils sont pris en charge par le fonds.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la valeur liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après l' « Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1^{er} jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence MSCI All Country World (MSCI ACWI) Net Total Return (dividendes nets réinvestis).

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de juillet.

Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1^{er} janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 15% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

OPCVM LCL Future Cities

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LCL Future Cities L	Capitalisation	Capitalisation
Part LCL Future Cities P	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	29/07/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	23 292 933,55	18 554 073,71
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	3 520 552,38	6 615 798,79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 977 025,79	-687 530,23
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	40 222,37	12 096,58
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-40 132,22	-12 320,80
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	938 198,78	-1 284 398,61
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 667 899,29	729 700,51
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-729 700,51	-2 014 099,12
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-13 551,42	95 214,11
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	24 761 197,65	23 292 933,55

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/07/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	31 769,77
	Frais de gestion variable	0,04
TOTAL DES DETTES		31 769,81
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-31 769,81

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LCL Future Cities L		
Parts souscrites durant l'exercice	12 853,237	1 338 284,86
Parts rachetées durant l'exercice	-6 260,049	-639 271,44
Solde net des souscriptions/rachats	6 593,188	699 013,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	24 292,341	
Part LCL Future Cities Part P		
Parts souscrites durant l'exercice	21 718,028	2 182 267,52
Parts rachetées durant l'exercice	-22 770,643	-2 337 754,35
Solde net des souscriptions/rachats	-1 052,615	-155 486,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	200 691,851	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LCL Future Cities L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part LCL Future Cities Part P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/07/2023
Part LCL Future Cities L	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	29 701,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LCL Future Cities Part P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	306 620,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/07/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/07/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/07/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/07/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			24 792 922,35
Instruments financiers à terme	LU2067131438	CPR INVEST - FUTURE CITIES - T1 EUR DIS	24 792 922,35
Total des titres du groupe			24 792 922,35

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/07/2023	29/07/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-14 419,01	93 675,10
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-14 419,01	93 675,10

	31/07/2023	29/07/2022
Part LCL Future Cities L		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 557,92	7 562,15
Total	-1 557,92	7 562,15

	31/07/2023	29/07/2022
Part LCL Future Cities Part P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-12 861,09	86 112,95
Total	-12 861,09	86 112,95

OPCVM LCL Future Cities

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/07/2023	29/07/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	657,00	3 084,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	657,00	3 084,54

	31/07/2023	29/07/2022
Part LCL Future Cities L		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	70,67	248,98
Total	70,67	248,98

	31/07/2023	29/07/2022
Part LCL Future Cities Part P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	586,33	2 835,56
Total	586,33	2 835,56

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	29/07/2022	31/07/2023
Actif net Global en EUR	1 985 780,52	18 554 073,71	23 292 933,55	24 761 197,65
Part LCL Future Cities L en EUR				
Actif net	587 970,87	1 168 283,67	1 881 477,82	2 677 411,90
Nombre de titres	6 123,205	10 238,897	17 699,153	24 292,341
Valeur liquidative unitaire	96,02	114,10	106,30	110,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,07	0,04	0,01	
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,99	-0,50	0,42	-0,06
Part LCL Future Cities P en EUR				
Actif net	1 397 809,65	17 385 790,04	21 411 455,73	22 083 785,75
Nombre de titres	14 580,631	152 616,450	201 744,466	200 691,851
Valeur liquidative unitaire	95,86	113,91	106,13	110,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,07	0,04	0,01	
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,12	-0,50	0,42	-0,06

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
CPR INVEST - FUTURE CITIES - T1 EUR DIS	EUR	222 198,623	24 792 922,35	100,13
TOTAL LUXEMBOURG			24 792 922,35	100,13
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			24 792 922,35	100,13
TOTAL Organismes de placement collectif			24 792 922,35	100,13
Dettes			-31 769,81	-0,13
Comptes financiers			45,11	
Actif net			24 761 197,65	100,00

Parts LCL Future Cities P	EUR	200 691,851	110,03
Parts LCL Future Cities L	EUR	24 292,341	110,21

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
LCL Future Cities

Identifiant d'entité juridique :
9695005VWNPZYFEANJ53

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non

X



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **55,01 %** d'investissements durables



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



ayant un objectif social

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI ACWI**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales

et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.588 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **-0.113 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CPR INVEST - FUTURE CITIES - T1 EUR - DI	Fonds	100,00 %	LUX

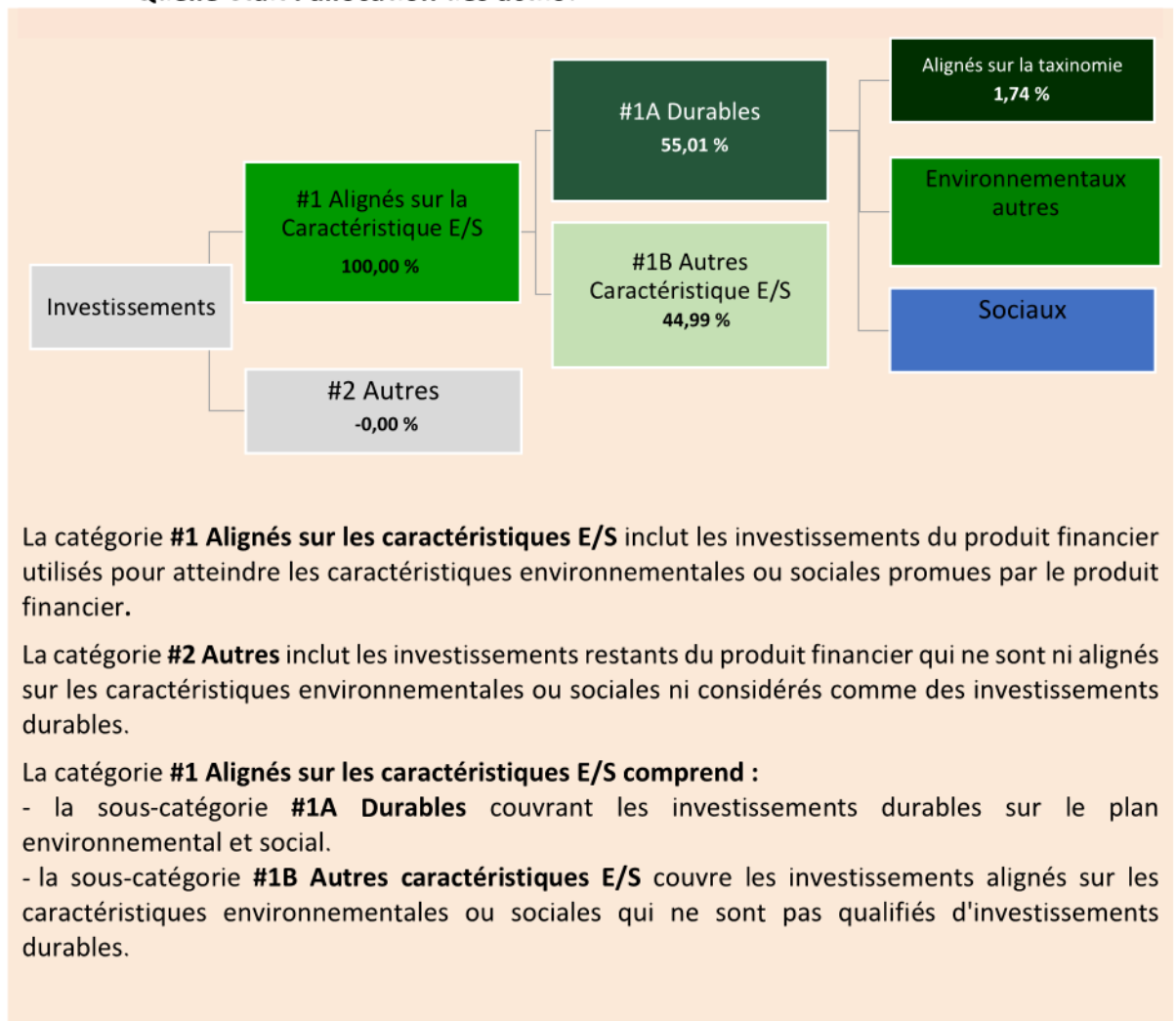
d'investissements
du produit
financier au cours
de la période de
référence, à
savoir: **du**
01/08/2022 au
31/07/2023



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des
actifs décrit la part
des investissements
dans des actifs
spécifiques.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs

Fonds	100,00 %
Liquidités	-0,00 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 1,74 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

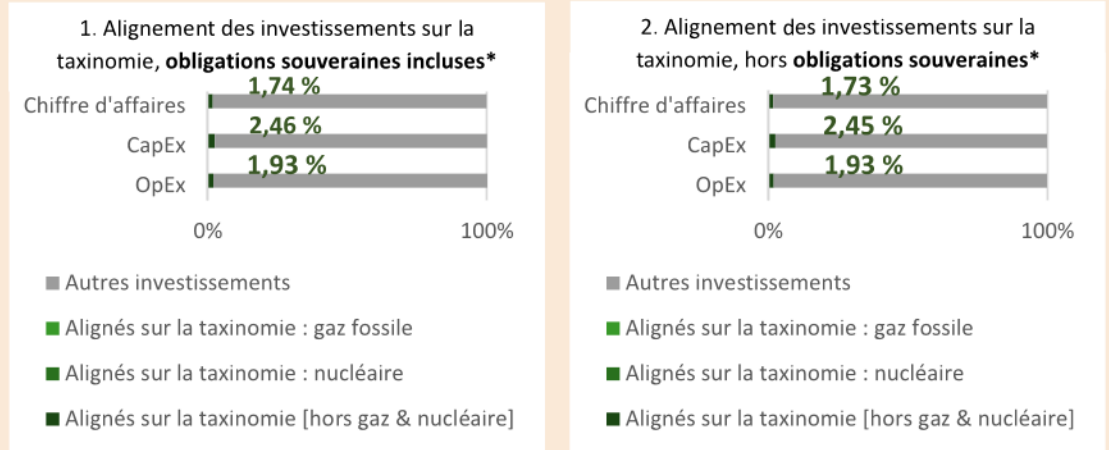
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/07/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,45 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.



Le



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques

environnemental
es ou sociales
qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Rapport annuel de l'OPC Maître

@@@RA-MTR